



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040290

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/02/2025 10H11 C:000032 I:30933
V/REF : 997658
V/Email reçu le Lundi 10/02/2025 a 10H11

SELON DEVIS N° 4120106

V/REF.IMM. 0625

IMMEUBLE : LD ETANG MARECHAL
LIEUDIT ETANG MARECHAL
01560 CURCIAT DONGALON

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 14 Avril 2025

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : ETANG MARECHAL - CURCIAT DONGALON - M/MME JANNET/BLANC - 0618986857
RDC - LOGT 2004

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4120106 du 17/12/2024 d un montant de
Donneur d'ordre : Mr R MAHIEU

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

ACCORD SUR DEVIS

DEPLACEMENT DU VEHICULE ET DU PERSONNEL
VIDANGER LE CHAUFFE EAU
VIDANGE RESEAU SOLAIRE
MISE EN PLACE DU NOUVEAU CHAUFFE EAU SOLAIRE
RINÇAGE DU RESEAU SOLAIRE
INTRODUCTION DU GLYCOL
REMISE EN EAU
REMISE EN ROUTE ELECTRIQUE DU CHAUFFE EAU
MISE EN SERVICE DE L'INSTALLATION
TEST DE BON FONCTIONNEMENT ET CONTROLE DE L'ETANCHEITE
NETTOYAGE CHANTIER
NOTRE INTERVENTION DU 31 MARS 2025 A 10H45
NOTRE INTERVENTION DU 4 AVRIL 2025 A 13H30 : CONFORME AU DEVIS

OBSERVATIONS : RT LGESTION Email envoyé le 27/03/25 a 17H34 regis.mahieu@semcoda.com

NOUS AVONS RECU LE CHAUFFE EAU SOLAIRE LE 27/03/2025
A LA SUITE NOUS AVONS LAISSE UN MESSAGE A L'OCCUPANT POUR UNE PRISE DE
RENDEZ-VOUS.
RT LGESTION Email envoyé le 27/03/25 a 17:30 Mr R MAHIEU



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040290

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	4862,97	4862,97
	TOTAL H.T.		4862,97
	T.V.A. a 10,00%		486,29
	TOTAL T.T.C.En EURO		5349,26

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 997658 du 10/02/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR JANNET Fabien
MME BLANC Violaine
Lieudit Etang Maréchal
01560 CURCIAT DONGALON

Référence de la Demande

N°: 805 964 du 05/02/2025

THCCHRPCI Txv hors contra Chauff eau rempl Partie cne int.

01-EE-2225-ENT-61563100

Marché : M - 230717001-1

Téléphone : 06.18.98.68.57

00625-00001-00002-00004 H / Type 4 A / RDC

Date entrée: 03/11/2016

Délai

Date limite exécution : 25/02/2025

Observations

**validation du devis N° 4120106
des reception de la facture envoyer
à rémy veissiere**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	1,00	1,00	0,10	1,10
Total H.T.					1,00
Total TVA					0,10
Total TTC					1,10

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par MAHIEU Régis le 10/02/2025

**Le Responsable
Nom et Signature**

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **Lieudit Etang Maréchal 01560 CURCIAT DONGALON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **10/02/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 997658